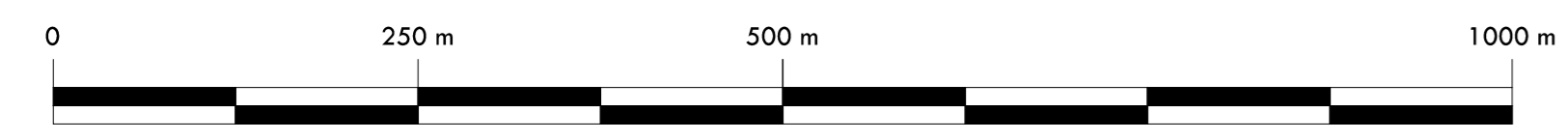


ECHELLE
1/5000



DEPARTEMENT DE L'ARDECHE

COMMUNE
DE
SAINT-SERNIN

**PLAN LOCAL
D'URBANISME**

ZONAGE

FEVRIER 2013

Echelle :
1 / 5000 ème

- PLU approuvé le 20/03/2006
- Modification N°1 : en cours
- Révision simplifiée N°1 : en cours
- Révision simplifiée N°2 : en cours

Vu pour être annexé au
Dossier soumis à
enquête publique

Le Maire

Légende

- UA** Zone urbanisée dense - le centre bourg.
- UB** Zones à vocation résidentielle.
- UBc** Zone réservée aux activités : - Commerciales et de services (médicaux, culturels...) - Nécessaires aux services publics et d'intérêt collectif.
- UI** Zone d'activités existantes.
- AUF** Zone peu ou pas équipée réservée pour une urbanisation future. L'ouvertures à l'urbanisation dépendra d'une modification ou d'une révision du PLU.
- AUFi** Zone d'urbanisation futur à vocation d'activité.
- N** Zone naturelle, équipée ou non, qu'il convient de protéger. La réhabilitation et l'extension mesurée des bâtiments existants est autorisée.
- NS** Zone destinée aux activités et équipements sportifs.
- Zone naturelle, où la réhabilitation et l'extension mesurée des bâtiments existants est autorisée.
- A** Zone à vocation agricole.
- Localisation des emplacements réservés au bénéfice de la commune.
- Emprises déviations
- Rayon de 500 m autour des monuments historiques classés.
- Bâtiment existant ou permis de construire accepté.
- 1** Zone inondable fortement exposée.
- 2** Zone inondable moyennement exposée.
- Bornes ou poteaux incendie.

RESERVOIR 250 m3
PROJETE